

Modèle d'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COLLECTIVITÉ

Arrêté n°...
du .../.../... (date de la signature)

Objet : Numérotage des maisons

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de ..., en date du ..., décidant le numérotage des maisons,

ARRETE

Article 1^{er} : Le numérotage des maisons est effectué selon les prescriptions posées par le présent arrêté.

Article 2 : Le numérotage est une opération consistant à installer, sur les façades des immeubles, de façon à ce qu'ils soient visibles, des numéros, à raison d'un numéro par immeuble.

Article 3 : Pour chaque rue, le numérotage est alterné : les numéros pairs sont répartis sur le côté droit de la rue, les numéros impairs, sur le côté gauche. Le côté droit d'une rue est déterminé de la façon suivante : (préciser un point de repère permettant cette identification).

Article 4 : Le premier numéro de chaque série, pour chaque côté de rue, est le : ...

Article 5 : Le numérotage est caractérisé par l'apposition d'une plaque sur chaque immeuble, de ... centimètres de haut pour ... centimètres de large, à fond ... (couleur), en ... (matériau).

Article 6 : Les frais de premier établissement et de renouvellement des plaques, en cas de changement de numérotation, sont à la charge exclusive de la commune.

Article 7 : Les frais d'entretien sont à la charge des propriétaires des immeubles, lesquels doivent s'assurer de la constante lisibilité des plaques.

Article 8 : Nul ne peut s'opposer à l'apposition de ces plaques, ni, une fois ces dernières installées, les détériorer, les recouvrir ou les dissimuler.

Article 9 : Aucun numérotage différent de celui posé par le présent arrêté n'est admis.

Article 10 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en (sous-)préfecture le ... et de la publication, le Fait à..., le... Le ...

Fait à..., le...

Prénom NOM (du maire sans indiquer "le maire")

Ou

Pour le maire et par délégation, le maire-adjoint Prénom NOM

Ou

Pour le maire empêché, le premier adjoint Prénom NOM

Signature manuscrite